**Zeitschrift:** Bulletin de l'Association suisse des électriciens

Herausgeber: Association suisse des électriciens

**Band:** 17 (1926)

Heft: 6

**Rubrik:** Productions pour l'assemblée générale de l'U.C.S.

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Union de Centrales Suisses d'Electricité (U.C.S.)

# Invitation

## à la XXXXIV<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire

à Bâle, immeuble de l'exposition, samedi, le 14 août 1926, à 3 heures de l'après-midi.

## Ordre du jour:

- 1º Nomination de deux scrutateurs.
- 2º Approbation du procès-verbal de la XXXXIIIe assemblée du 13 juin 1925 à Lausanne (voir Bulletin 1925, No. 7).
- 3º Approbation du rapport du comité pour l'année 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 4º Compte de l'U. C. S. pour l'exercice 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5º Approbation du rapport de la section des achats pour l'année 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 6º Compte de la section des achats pour l'exercice 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 7º Budget de l'U. C. S. pour 1927; proposition du comité (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 8º Budget de la section des achats pour 1927; proposition du comité (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 9º Fixation des cotisations des membres pour 1927 conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 10º Rapport sur l'activité et les comptes du Secrétariat général en 1925, approuvé par la commission d'administration (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 11º Budget du Secrétariat général pour 1927, approuvé par la commission d'administration (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 12º Rapport du Comité Suisse de l'Eclairage (C.S.E.) pour l'année 1925 et budget pour 1927 (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 13º Nominations statutaires (art. 12 des statuts):
  - a) de 3 membres du comité,
  - b) de 2 vérificateurs des comptes et 2 suppléants.
- 14º Divers; propositions des membres.
- 15° Conférence de M. le professeur Dr. W. Kummer sur ce sujet: "Vorausbestimmung von Benützungsdauer und Belastungsausgleich bei der Abgabe elektrischer Energie".
- 16º Remise des diplômes aux employés ayant 25 ans de service.

#### Pour le comité de l'U.C.S.:

Le président:

Le secrétaire général:

(sig.) F. Ringwald.

(sig.) F. Largiadèr.

#### Comité de l'U.C.S.

Rapport à l'assemblée générale sur l'année 1925.

Pendant l'année 1925, le comité était composé comme suit:

Président: M. Ringwald-Lucerne; MM. Dr. Bauer-Berne, Bertschinger-Zurich, Cagianut-Berne, Geiser-Schaffhouse, Kuoni-Coire, de Montmollin-

Lausanne, *Nicole*-Lausanne, *Rochedieu*-Le Locle; secrétaire général: *F. Largiadèr*; secrétaire pour les questions économiques: *O. Ganquilet*.

les questions économiques: O. Ganguilet.

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le
13 juin 1925 à Lausanne. Le Bulletin No. 5 renseigne sur les assemblées annuelles de l'A. S. E.
et de l'U. C. S.; le Bulletin No. 7 reproduit le
procès-verbal ainsi que l'allocution de M. le président Ringwald. En remplacement de M. Kuoni

qui s'est retiré à la fin de l'année 1925, l'assemblée a nommé comme membre du comité M. Trüb, directeur du service électrique de la ville de Zurich. M. le Dr. Bauer désirant également se retirer, le comité fut autorisé à se compléter par cooptation. La décision de M. le Dr. Bauer étant inébranlable, le comité, en vertu des pleins-pouvoirs qui lui avaient été donnés, a nommé à sa place M. Niesz, ingénieur, de la Motor-Columbus S.A.

Deux fois au cours de l'année 1925, l'U.C.S. a organisé des assemblées de discussion: celle des 2 et 3 avril à Zurich au sujet de diverses questions économiques et sur les dangers des forts courants1); celle du 28 novembre à Olten au sujet du meilleur éclairage et au sujet des modifications à apporter à la procédure pour l'examen officiel des projets de lignes et des

demandes d'exportation2).

Le débit d'énergie électrique dans les ménages, les métiers et l'agriculture augmente constamment. Dans l'industrie, qui est le client le plus important, l'augmentation du débit est actuellement sensiblement moindre. Quiconque sait avec quelles difficultés l'industrie suisse, celle d'exportation en particulier, a à lutter, comprendra que dans les conditions actuelles une forte augmentation du débit soit exclue. Mais dans les ménages, les métiers et l'agriculture, nous sommes loin d'avoir atteint les limites du pouvoir d'absorption.

L'Exposition suisse d'agriculture 3), qui eut lieu à Berne au courant du mois de septembre 1925, et dans laquelle une place importante était réservée à l'énergie électrique, nous a montré dans combien de domaines encore l'agriculteur suisse pourrait profiter de cette force. Les centrales d'électricité, spécialement celles alimentant les campagnes, d'accord avec l'association suisse des installateurs électriciens et avec les fabricants d'appareils électriques, ont fait leur possible pour démontrer aux nombreux visiteurs les usages variés de l'énergie électrique. En comparant les exploitations agricoles ordinaires que nous rencontrons partout avec l'exploitation telle que nous la montrait la grange modèle de l'exposition de Berne, nous concevons sans peine que de grands progrès puissent être réalisés, qui procureront au paysan une économie sen-sible dans ses frais d'exploitation, lui faciliteront le travail et augmenteront en même temps le débit d'énergie électrique des usines. Jusqu'à présent les frais considérables causés par les installations de distribution à la campagne n'étaient pas en rapport avec les recettes que les centrales pouvaient en tirer; il faut donc espérer qu'avec le temps les efforts et les dépenses de celles-ci auront un peu plus de succès. A l'occasion de l'exposition un petit fascicule de propagande intitulé "l'Electricité dans l'agricul-ture" a été distribué à plusieurs milliers d'exemplaires et on a montré un film tendant à mettre bien en évidence les nombreuses possibilités d'adaptation de l'énergie électrique. Après l'exposition ce film a été reproduit et mis à la dis-

position des centrales et autres milieux intéressés. C'est un film instructif et récréatif, permettant une propagande efficace et nous ne saurions assez en recommander l'emploi fréquent aux membres de notre associaton. A l'exposition de Berne on pouvait voir également des tableaux statistiques sur l'emploi de l'énergie électrique dans l'agriculture. Ces tableaux avaient été dressés par notre secrétariat et montraient combien l'emploi de cette énergie varie en intensité d'une contrée à l'autre; il est évident qu'une propagande active et des tarifs raisonnables ne sont pas sans influencer la quantité d'énergie absorbée. En terminant notre compte-rendu sur l'exposition de Berne nous ajouterons que notre association a participé à l'Exposition Internationale de la Houille blanche et du Tourisme à Grenoble 4). La participation eut lieu en liaison avec l'association pour l'aménagement des eaux, quelques entrepreneurs et quelques centrales. L'Exposition Internationale pour l'exploitation des forces hydrauliques et la navigation intérieure 5), très importante pour nous, aura lieu à Bâle dans le courant de 1926. Notre secrétariat prendra ses dispositions afin que, conjointement avec l'office du service des eaux, l'association pour l'aménagement des eaux et l'Ecole polytechnique, il soit offert aux visiteurs un tableau aussi clair et complet que possible de l'exploitation des forces hydrauliques et de leur développement en Suisse. Pendant cette exposition aura lieu à Bâle, au commencement de septembre, une session spéciale de la conférence mondiale de l'énergie 6).

Les centrales s'efforcent sans cesse d'assurer le ravitaillement le plus avantageux possible du pays en énergie électrique. Elles sont en rapports permanents avec les revendeurs et les consommateurs pour adapter équitablement les tarifs aux besoins des consommateurs d'une part, et aux possibilités de production d'autre part.

Malgré la sécheresse extraordinaire du début de l'année et bien que le bassin accumulateur du Wäggital n'ait contenu à ce moment-là que de très petites quantités d'énergie, les usines ont pu livrer pendant toute l'année 1925 les quantités convenues à leurs clients réguliers, grâce à l'entr'aide des centrales, aussi bien de l'étranger que du pays même. Depuis cette période de sécheresse non seulement les usines du Wäggital ont pu être complètement terminées, mais d'autres petits lacs artificiels sont venus augmenter les réserves, de sorte que les usines devraient être à l'abri d'un manque d'énergie pour un certain nombre d'années. En tenant compte de cet état de choses, le Département fédéral de l'Intérieur a décidé de renoncer à prendre des mesures spéciales, applicables en cas de disette d'énergie. Après la guerre il y eut une période durant laquelle la construction d'usines d'énergie, nécessitée par l'accroissement subit et inattendu de la consommation pendant la guerre, s'est trouvée un peu en retard sur l'augmentation des débouchés; aujourd'hui la situation est de nouveau normale. Les centrales

Voir Bulletin 1925, No. 2, page 110 et Bulletin No. 5<sup>bls</sup>.
 Voir Bulletin 1926, No. 1, page 3 et suiv.
 Voir Bulletin 1925, No. 2, page 112 et No. 5, page 276.

<sup>4)</sup> Voir Bulletin 1925, No. 1, page 60.
5) Voir Bulletin 1925, No. 1, page 60.
6) Voir Bulletin 1925, No. 8, page 476 et 1926, No. 1, page 24 et suiv., No. 6, page 234 et suiv.

prouveront qu'elles ont, comme par le passé, la volonté et la possibilité de remplir en tout temps les engagements pris concernant la livraison d'énergie, ce qui leur sera facile.

Les Forces Motrices Bernoises ont décidé la construction des usines de l'Oberhasli et les travaux ont déjà commencé. A la fin de la première étape ces usines pourront déjà fournir environ 200 millions kWh, et après l'achèvement complet encore beaucoup plus. La construction des usines de Ryburg-Schwörstadt, qui seront capables de produire annuellement plus d'un demi-millard de kWh, dont la moitié à partager entre les Forces Motrices du Nord-Est et la Société Motor-Columbus, ne tardera pas; elle augmentera sensiblement les disponibilités d'énergie de la Suisse orientale. De plus, la Société Suisse pour le transport et la distribution d'électricité à Berne a conclu un accord avec nos voisins du nord, aux termes duquel elle fournira de l'énergie d'été dans l'état de Bade et recevra en échange de l'énergie d'hiver, ainsi que, en cas de nécessité, de l'énergie auxiliaire de là-bas. Des conventions de ce genre sont le meilleur moyon d'utiliser peu à peu plus complètement l'énergie non constante de nos usines. L'exploitation de l'énergie de nuit à l'intérieur du pays fait aussi des progrès. La proportion entre la puissance moyenne et maximum débitées au cours d'une journée varie pour l'ensemble de nos usines entre 1:1,5 et 1:1,6.

Touchant la question de l'intervention légale dans la distribution d'énergie et répondant au postulat Grimm, le Conseil fédéral a déclaré nettement qu'il valait mieux s'abstenir d'une nouvelle réglementation plus étendue. Toute cette question n'est toutefois pas liquidée définitivement.

L'année dernière des discussions ont eu lieu tant parmi le public que dans les commissions fédérales. Quiconque s'occupe sérieusement de la question et prend ses informations aux sources compétentes, doit bien reconnaître que les reproches adressés souvent et d'une façon toute générale aux centrales d'électricité, sont immérités. Aussi ces dernières se sont-elles dispensées de répondre chaque fois aux critiques exprimées dans les journaux. Sous la législation actuelle, les centrales ont réalisé ceci, qu'en Suisse l'éclairage électrique s'est substitué à tous les autres modes d'éclairage, à la campagne comme à la ville, et dans toutes les classes sociales. En outre, aujourd'hui, tous les besoins réguliers de force motrice pour installations fixes sont satisfaits par les usines électriques, pour autant que les consommateurs ne disposent pas de forces hydrauliques propres. Les centrales ont édifié aussi à grands frais des bassins d'accumulation de grande capacité, qui ont permis par exemple, l'année dernière, de couvrir les  $99\frac{1}{2}$ 0/0 de toute l'énergie par voie hydraulique, malgré la sécheresse exceptionnelle de l'hiver. Grâce à la décision des usines d'ajouter à la statistique technique une statistique de production, les autorités et le public auront un aperçu général de la situation des distributeurs d'énergie et l'un et l'autre pourront se rendre compte combien l'échange d'énergie est intense entre entreprises et combien son extension à l'étranger peut favoriser l'exploitation de nos forces hydrauliques.

Le consommateur d'énergie souhaite avant tout une baisse du coût de cette énergie. L'agriculteur et le protecteur de la nature tiennent surtout à ce que les lignes de transport et de distribution n'augmentent pas outre mesure. Le voeu des premiers sera exaucé seulement si les usines prospèrent; des mesures législatives ne peuvent pas provoquer une baisse de prix. Pour éviter l'installation de lignes qui ne soient pas absolument nécessaires, il suffit que le point de vue des instances accordant les autorisations soit un peu plus élargi. Les usines elles-mêmes ont tout intérêt à diminuer autant que possible les frais de canalisation; elles ont prouvé lors de l'établissement des lignes dans la vallée inférieure du Rhône qu'elles ne tiennent nullement à augmenter inutilement le nombre de poteaux supportant les conduites. Ce qui a été possible là-bas le sera également autre part, sans créer pour cela un Office fédéral.

La situation financière de la majorité de nos usines est satisfaisante. La moyenne de rendement n'est toutefois guère que de  $5-6^{\circ}/_{0}$  et il ne faut pas oublier que le coût de construction de nouvelles usines est sensiblement plus élevé qu'autrefois. Il serait donc erroné de conclure que les prix pour l'énergie doivent bientôt baisser. On agirait à la légère en allant trop vite dans ce sens. Les entreprises existantes, qui ont été édifiées en partie à des prix exorbitants, doivent tout d'abord être amorties et les réseaux de distribution achevés de façon à suffire à tous les besoins à prévoir. D'autre part, il faut créer des réserves, pour faire face à une situation modifiée éventuellement par des innovations techniques. Une administration prudente et économe est aussi bien dans l'intérêt des consommateurs que dans l'intérêt des propriétaires de centrales.

Nous avons renoncé à élaborer une statistique des salaires, vu que le coût de la vie n'a pas changé sensiblement depuis 1924. Une nouvelle enquête est prévue pour le printemps 1926. Des différends sérieux entre les usines et le personnel ne sont pas parvenus à notre connaissance.

Nous résumons plus bas les travaux des différentes *commissions de l'U.C.S.*, le Bulletin annuel pour 1925 indique la composition de ces commissions pendant l'exercice écoulé.

Pour les raisons déjà indiquées dans notre dernier rapport annuel, la Commission pour les questions d'assurance ne s'est pas cette année non plus réunie. La Caisse de pension des usines suisses d'électricité se développe normalement. Le capital disponible accumulé vers la fin de 1925 s'est élevé à 5,9 millions; les pensions annuelles à verser atteignaient vers la fin de 1925 environ fr. 68500.—.

La Commission des tarifs a eu à s'occuper au printemps 1925 d'un projet de questionnaire très étendu. Celui-ci à été envoyé à environ 100 usines et les réponses parvenues ont été compilées par notre secrétariat; dans le courant de 1926 elles seront mises à la disposition des usines.

Pour se renseigner sur le travail accompli dans des Commissions communes à l'U.C.S. et

l'A.S.E. on consultera le rapport annuel du secrétariat commun, page 273 et suiv. du présent Bulletin. Ce rapport oriente surtout sur le point auquel était arrivé à la fin de 1925 l'important travail de la Commission pour la revision des prescriptions fédérales.

La Commission des normes de l'U.C.S. et de l'A.S.E. a terminé en 1925 son travail concernant les essais sur les huiles; elle a établi de même des normes pour les essais de transformateurs de faible puissance; actuellement elle s'occupe d'établir des normes pour conducteurs isolés, destiné aux installations intérieures. Pour éviter tout malentendu, nous répétons que la commission des normes s'occupe en général uniquement de normes concernant la qualité et le mode d'essai et non pas de normes concernant les dimensions des appareils. Ces dernières regardent les fabricants, et s'établissent d'accord avec le bureau des normes de l'association des fabricants de machines.

Les examens pour candidats-installateurs ont eu lieu selon les règles habituelles. Quoique les connaissances exigées soient modestes, le fait qu'un tel examen ait été imposé aux installateurs a déjà suffi à diminuer l'afflux vers ce métier. En 1925 le nombre des candidats examinés a été de 61, le nombre de ceux recommandés pour obtenir une concession de 26.

Nous sommes entrés, dans le courant de l'année, en pourparlers avec l'association suisse des consommateurs d'énergie au sujet d'une enquête menée par elle. L'initiative est partie de l'association des consommateurs qui demanda et obtint de la Fondation nationale pour le développement de l'économie nationale suisse au moyen de recherches scientifiques un subside de fr. 10000. – . En accordant cette subvention, la Fondation posa comme condition qu'on demanderait conseil aux centrales pour mener cette enquête. L'association des consommateurs veut, au moyen de cette enquête, établir combien d'énergie les industriels suisses seraient disposés à consommer en plus de celle qu'ils emploient actuellement. Les usines suisses seront heureuses d'être renseignées exactement - si cela est possible - sur ce point. Nous savons fort bien que l'emploi d'énergie pour le chauffage pourrait être beaucoup plus considérable; mais pour juger si, pour les besoins de chauffage, la houille noire ou la houille blanche doit être préconisée, il convient de savoir ce que coûte la première et ce l'on veut bien payer pour la seconde.

La Section des achats de l'U.C.S. s'est occupée, en dehors des lampes à incandescence, aussi des conducteurs isolés et des tuyaux protecteurs, ainsi que de la livraison d'huile pour transformateurs. Pour cette dernière elle a pu prendre comme base les normes d'essai de l'A.S.E. alors que les normes pour conducteurs isolés et pour tuyaux protecteurs font encore défaut. La section des achats s'efforcera d'obtenir des conditions d'achat aussi favorables que possibles pour d'autres articles employés en grande quantité par les usines. Nous reproduisons à la page 286 du présent bulletin le rapport particulier de la section des achats.

Nos relations avec les associations amies. Au cours de l'année l'U.C.S. a été invité aux assemblées générales des associations suivantes:

Assemblée des usines électriques du Rhin moyen à Zurich.

Société des anciens élèves de l'école polytechnique fédérale à Genève.

Association suédoise des usines électriques à Stockholm.

Association des usines électriques E. V. à Munich.

Syndicat des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique à Grenoble.

Association des électrotechniciens allemands

Association des usines viennoises d'électricité à Graz.

L'U.C.S. s'est fait représenter à la plupart de ces assemblées.

Au cours de l'année 1925 a été fondée une "Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique" dont le siège est à Paris. Les associations similaires du monde entier ont été invitées à en faire partie; le comité a accepté cette invitation, étant donné que "l'Union Internationale" aura un caractère universel et que les congrès à organiser tous les deux ans pourront être combinés avec les "Conférences internationales des grands réseaux".

L'état des membres de l'U.C.S. a subi en 1925 les modifications suivantes:

Les sorties au cours de l'exercice se rapportent de nouveau à de petites usines et à celles ayant passé à de plus grandes entreprises.

Finances. Les comptes de l'U.C.S. ainsi que le bilan sont exposés plus bas, ceux de la section des achats à la page 287.

Avec fr. 66 124.05 aux recettes et fr. 67 942.12 aux dépenses, le compte de l'Union boucle avec un excédent de dépenses de fr. 1818.07. L'excédent de dépenses de fr. 3769.32 de l'année dernière est compris dans les frais. Le compte "Divers et imprévu" qui avait été porté au budget avec fr. 3150.— s'est élevé à fr. 4860.—. La caisse de l'Union a pris à sa charge une partie des frais occasionnés par l'assemblée annuelle à Lausanne, par les représentations auprès des associations amies et par l'exposition de Grenoble; ce sont ces frais qui ont causé l'augmentation en question. Au 31 décembre 1925 le bilan s'élevait à fr. 193 739.45.

Zurich, le 1er juin 1926.

Pour le comité de l'Union de Centrales Suisses d'Electricité:

Le président:

Le secrétaire général:

(sig.) F. Ringwald. (sig.) F. Largiadèr.

# U.C.S. Compte pour l'année 1925

Compte pour l'année 1925.		
	Budget	Compte
A. Recettes:	fr.	fr.
Cotisations des membres	48 000.—	47 980. –
ntérêts	7 700. —	7 972.05
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts		
généraux	8 000. —	8 000. —
Recettes diverses	_	72.—
Gain sur le cours des valeurs	_	2 100. –
Soldè		1 818.07
B. Dépenses:	63 700. —	67 942.12
· -		0.760.00
Solde de l'année précédente	F2 F00	3 769.32
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S. Subvention extraordinaire à la station d'essai des matériaux et à la	53 500. —	53 500. —
station d'étalonnage pour loyer dans l'immeuble	3 000. —	3,000.—
mpôts (sans les impôts de la section des achats)	1 600. —	612.80
Comité Suisse de l'Eclairage	450. —	200. —
ubvention pour l'impression de la petite statistique des centrales		
suisses d'électricité	2 000.—	2 000. —
Divers et imprévu	3 150. —	4 860. —
	63 700. —	67 942.12
Bilan au 31 décembre 1925.		
Ditali da di decembre 1720.		
	Doit	Avoir
No. 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	fr.	fr.
Compte capital	_	101 751.15
Compte du fonds de réserve	_	80 231.75
Réserve	1 110 05	10 000. —
Compte caisse	1 110,85 21 392,21	
Compte banque	10 474.75	_
Carnet de dépôt	210.32	_
Association Suisse des Electriciens	57 568,75	
Compte cotisation	112,50	
éserve pour des cours économiques	_	355,45
Sotisation payée pour 1926	_	600
Association Suisse pour l'aménagement des eaux	_	801.10
Compte valeurs	101 052.—	_
ompte profits et pertes:		
Excédent de dépenses	1 818.07	_
	193 739.45	193 739.45
***		
U. C. S.		
Budget pour l'année 1927.		
		fr.

	fr.
A. Recettes:	
Cotisations des membres	. 55 000
Intérêts	
Subvention de la Section des achats pour buts généraux	
	73 250.—

	fr.
B. Dépenses:	,
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A.S.E. et de U.C.S Subvention extraordinaire à la station d'essai et à la station d'étalonnage pour	.56 500. —
loyer dans l'immeuble de l'A. S. E	3 000. —
Impôts (sans les impôts de la section des achats)	800.—
Subvention pour l'impression de la statistique des centrales suisses d'électricité	3 000. —
Comité Suisse de l'Eclairage	200. —
Indemnité à la commission de corrosion	550. —
Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'Energie électrique	600. —
Subvention	2 000. –
Divers et imprévu	6 600.—
	73 250 —

#### Section des achats de l'U.C.S.

Rapport à l'assemblée générale de l'U.C.S. sur l'année 1925.

Au cours de l'année 1925 les usines suisses d'électricité ont acheté 2 110 180 lampes dont 85%/o environ ont été fabriquées en Suisse. Au début de l'année il s'est produit une concentration parmi les fabriques; quatre petites ont dis-paru et il n'existe actuellement en Suisse plus que trois fabriques. Ce mouvement de concentration est la conséquence d'une syndicalisation internationale. A part le but bien connu des syndicats-empêcher la baisse des prix en éliminant la concurrence – on se propose de normaliser les lampes dans le monde entier, de faire échange d'expériences, d'améliorer et de simplifier la fabrication. On veut arriver à introduire une série unique de lampes et remplacer la désignation en bougies par la désignation en watts (15, 25, 40, 60, 100 watts, etc.). Les centrales devront s'entendre avec leurs abonnés à forfait pour voir comment effectuer cette transition. Nous renvoyons à cet effet aux résultats obtenus par la station d'essai des matériaux de l'A.S.E. avec la lampe Osram-N, résultats publiés dans le Bulletin 1926, No. 1, page 28.

Il ne nous a pas été possible en discutant le nouveau contrat avec les fabricants de lampes, de fixer les prix de vente. Toutefois les fabriques de lampes à incandescence se sont engagées à ne pas livrer directement à des consommateurs prenant moins de 100 lampes par an. En outre elles reconnaissent, en ce qui concerne leurs livraisons aux centrales, les conditions techniques imposées par nous. La ristourne destinée à couvrir les frais d'essais est restée inchangée.

Nous avons renouvelé la convention signée pour la première fois au printemps de 1923 avec les fabricants de conducteurs isolés. Aux conditions de cet arrangement il a été livré:

du 1er juin 1923 au 31 mai 1924: 1589 780 m de fil conducteur,

du 1er juin 1924 au 31 mai 1925: 2 199 700 m de fil conducteur.

Durant le premier exercice, fr. 17500.— ont été remboursés aux acheteurs. Au cours du deuxième exercice ces ristournes se sont élevées à fr. 33000.—; il est à peu près certain que pendant l'année en cours elles resteront au moins à ce niveau. Les deux parties contractantes trouveront leur avantage à cet arrangement. L'arrangement concernant les conducteurs isolés a été étendu aux tubes protecteurs employés dans les installations intérieures.

Notre premier contrat avec la maison J. Jecker S. A. concernant des *livraisons d'huile* pour transformateurs et disjoncteurs étant échu, nous en avons conclu un autre, aujourd'hui encore en vigueur, avec la maison Loewe & Cie., à Bâle, représentant la raffinerie J. Schindler, de Hambourg. Jusqu'à maintenant les livraisons de cette maison nous ont donné pleine satisfaction. Nous n'avons pas encore pu nous décider à l'achat d'une installation transportable pour l'épuration de l'huile, achat en vue duquel on avait constitué une réserve. Nous espérons qu'au cours de cette année une installation transportable entrera en activité dans une des grandes centrales de distribution d'énergie; nous aurions ainsi l'occasion d'acquérir l'expérience qui nous fait encore défaut.

Finances. Pour les comptes et le bilan de la section des achats, voir plus loin. Nous proposons que, de l'excédent de recettes qui s'élève à fr. 23 736.23, fr. 20 000.— soient portés au compte-capital de l'U. C. S. et que le solde de fr. 3736.23 soit porté au compte nouveau de la section des achats.

Zurich, le 30 avril 1926.

Pour la section des achats de l'U. C. S.: Le délégué:

(sig.) O. Ganguillet.

Dans sa séance du 1er juin 1926 le comité de l'U.C.S. a approuvé le présent rapport ainsi que les comptes et le bilan et les recommande à l'acceptation de l'assemblée générale.

# Section des achats de l'U. C. S. Compte pour l'année 1925.

A. Parattan	Budget fr.	Compte fr.
A. Recettes:		
Solde de l'année précédente		3 545.66
Provision sur la vente des lampes à incandescence	44 000. —	62 961.22
Provision sur la vente des fils isolés et de l'huile	2 000. —	7 292.80
Intérêts	1 500. —	2 207.55
Divers et imprévu	500. —	_
Gain sur les cours des valeurs au 31 décembre 1925	_	900. —
	48 000. —	76 907.23
B. Dépenses :		
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	10 000. —	10 000. —
Indemnité à la Station d'essai des matériaux	$22\ 000$	31 480
Essais de l'huile par la Station d'essai des matériaux	1000	1 537,50
Subvention pour buts généraux de l'U. C. S	8 000. —	8 000. —
Impôts	1 500. —	1 915.65
Divers et imprévu	1 500. —	237.25
Excédent de recettes (solde de l'année précédente y compris)	4 000. —	23 736,23
×	48 000. —	76 907.23

## Bilan au 31 décembre 1925.

		40-000-0		Doit	Avoir
				fr.	fr.
Fonds de réserve				_	25 000. —
Compte caisse				409.83	_
Compte banque				20 175.29	-
Débiteurs divers				22 331.71	
Réserves				_	15 000. —
Créditeurs (institutions de co	ontrôle de l'A.	A. S. E.)		_	8 780.60
Compte valeurs				29 600. —	
Solde actif				_	23 736.23
			•	72 516.83	72 516.83
				-	

## Section des achats de l'U.C.S. Budget pour l'année 1927.

	fr.				
A. Recettes:					
Provision sur la vente des lampes à incandescence					
Provision sur la vente de l'huile et des conducteurs isolés	3 000. —				
Intérêts	2 000.—				
	51 000. —				
B. Dépenses :					
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires					
Indemnité à la Station d'essai des matériaux	23 000. —				
Essais de l'huile par la Station d'essai des matériaux	1 500. —				
Subvention pour buts généraux de l'U.C.S	10 000. –				
Impôts	1 900. —				
Divers et imprévu	4 600. —				
	51 000. —				

Propositions du Comité de l'U.C.S. à l'assemblée générale du 14 août 1926, à Bâle.

#### No. 2 de l'ordre du jour:

Le procès-verbal de la XXXXIIIe assemblée générale, du 13 juin 1925 (voir Bulletin 1925, No. 7, page 437 et suivantes) est approuvé.

#### No. 3 de l'ordre du jour:

Le rapport du comité sur l'année 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6, page 281 et suivante) est approuvé.

#### No. 4 de l'ordre du jour:

a) Les comptes de l'Union pour l'année 1925, ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6, page 285) sont acceptés et décharge est donnée au comité.

b) L'assemblée prend connaissance de l'excédent de dépenses de Fr. 1818.07 reporté à compte

nouveau.

#### No. 5 de l'ordre du jour:

Le rapport de la section des achats sur l'année 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6, page 286) est approuvé.

#### No. 6 de l'ordre du jour:

- a) Les comptes de la section des achats pour l'année 1925, aînsi que le bilan arrêté au 31 décembre 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6, page 287) sont acceptés et décharge est donnée au comité.
- b) L'excédent de recettes de fr. 23 736.23 est utilisé comme suit:

1º Versement au compte capital du l'U.C.S. fr. 20 000. -" 3 736.23 2º Report à compte nouveau . fr. 23 736.23

#### No. 7 de l'ordre du jour:

Le budget de l'U.C.S. pour l'année 1927, tel qu'il est reproduit au présent Bulletin, page 285, est approuvé.

#### No. 8 de l'ordre du jour:

Le budget de la section des achats pour l'année 1927 (voir Bulletin 1926, No. 6, page 287) est approuvé.

#### No. 9 de l'ordre du jour:

Les cotisations des membres pour l'année 1927 sont fixées comme suit:

#### Membres avec un capital

	fr.		fr.	fr.
	de moins d	e	$50\ 000.$ —	30
de	50 000. —	à	250 000. —	60
77	$250\ 000.$	à	1 000 000. —	150
29	1 000 000. —		$5\ 000\ 000.$ —	340
77	$5\ 000\ 000.$ —		10 000 000. —	600
	de plus de		$10\ 000\ 000$	900

### No. 10 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport sur l'activité du Secrétariat général pendant l'année 1925, ainsi que des comptes du Secrétariat général pour 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6, page 273 et suiv.), approuvés par la commission d'administration.

#### No. 11 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du budget du Secrétariat général pour l'année 1927 (voir Bulletin 1926, No. 6, page 278), approuvé par la commission d'administration.

#### No. 12 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) pour l'année 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6, page 278).

#### No. 13 de l'ordre du jour:

a) Nomination de trois membres du comité; conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1926 pour MM.:

> J. Bertschinger, A. de Montmollin,

H. Niesz,

qui se tiennent à votre disposition.

b) Nomination de deux réviseurs des comptes et de deux suppléants; le comité vous propose d'élire comme réviseurs MM .:

> P. Corboz, Sion et C. Andreoni, Lugano

et comme suppléants MM.:

E. Graner, St-Imier et O. Kuoni, Coire.

Ces Messieurs se représentent à vos suffrages.

Rapport et proposition des commissaires-vériffcateurs de l'U.C.S. à l'Assemblée générale du 14 août 1926 à Bâle. En vertu de notre mandat, nous avons examiné le compte de l'U.C.S. pour l'année 1925. Nous avons constaté l'existence des certificats de dépôt des valeurs figurant à l'inventaire. Les comptes des profits et pertes et du bilan concordent avec les inscriptions au Grand-Livre. Nous avons en outre procédé à quelques pointages dans la tenue des livres. En présence d'un rapport très approfondi de la société fiduciaire suisse, nous avons cru pouvoir nous dispenser d'un contrôle plus détaillé.

Nous avons vérifié de même le compte de la Section des achats de l'U. C. S. pour l'année 1925 et constaté ici également l'existence des certificats de dépôt des valeurs.

Il y a concordance exacte entre l'état de la caisse et les inscriptions aux livres de caisse.

Les deux comptes ont été tenu en ordre parfait; nous vous proposons de les accepter et d'accorder décharge au comité avec remerciements au chef comptable.

Zurich, le 7 juin 1926.

(sig.) P. Corboz. (sig.) C. Andreoni.

Publications de l'A. S. E. nouvellement éditées. Les publications suivantes ont été tirées à part et sont en vente au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S., Seefeldstrasse 301, Zurich 8:

Prix pour es les autres Normes pour conducteurs isolés les destinés aux installations intéri-membres personnes eures . . . . . . . . . . 1.50

Normes pour l'examen de transformateurs d'une puissance ne dépassant pas 500 VA et destinés aux installations intérieures . . 1.-

1.50